

# **Conditions d'utilisation du portail d'accès distant aux ressources internes du CHV**

La connexion au portail d'accès distant aux ressources internes du Centre Hospitalier de Valenciennes (« le portail ») vaut acceptation des présentes conditions d'utilisation. Elles équivalent à un contrat entre l'utilisateur qui se connecte (ci-dessous l'UTILISATEUR) et le Centre Hospitalier de Valenciennes (ci-dessous le CHV).

## ***PRINCIPE DE LÉGALITÉ***

*La totalité des clauses décrites ci-dessous s'entendent dans les limites fixées par la loi française.*

1. L'UTILISATEUR s'engage à respecter la loi dans son utilisation du portail.
2. L'UTILISATEUR accepte que sa responsabilité civile et/ou pénale soit engagée s'il ne respecte pas la loi lors de son utilisation du portail.

## ***PRINCIPE D'AUTORISATION D'ACCÈS***

3. L'UTILISATEUR ne peut se connecter au portail que s'il a reçu une autorisation nominative écrite du service informatique du CHV. Le fait de disposer de la possibilité technique de se connecter n'implique pas l'autorisation de le faire.
4. L'UTILISATEUR reçoit l'autorisation de se connecter pour une période déterminée. Il s'engage à ne pas se connecter en-dehors de cette période.

*L'autorisation de se connecter au portail est incessible.*

5. L'UTILISATEUR s'engage à ne pas céder ses moyens de connexion (notamment mots de passe, cartes à puces et certificats). En particulier, l'UTILISATEUR s'engage à ne pas céder ses moyens de connexion à des collègues, des proches ou des membres de sa famille.

## ***PRINCIPE D'INTERDICTION D'ACCÈS***

6. Le CHV se réserve unilatéralement le droit de refuser la connexion ou de couper une connexion établie dans le cas où l'UTILISATEUR ne respecte pas les présentes conditions ou si cela s'avère nécessaire pour assurer la sécurité ou le bon fonctionnement du système d'information.

## ***PRINCIPE DE FINALITÉ***

*Le CHV met le portail à disposition de l'UTILISATEUR dans le but de faciliter l'accès au système d'information du CHV et de favoriser une meilleure prestation des soins médicaux. Le service informatique du CHV met tout en œuvre pour que la disponibilité du portail et des applications accessibles par le portail soit la meilleure.*

7. Le centre d'appel et de support du service informatique du CHV s'engage pendant ses horaires d'ouverture à faciliter l'accès de l'UTILISATEUR au portail dans les limites de la sécurité du système d'information et des moyens disponibles.
8. L'UTILISATEUR qui se connecte le fait seulement pour des raisons professionnelles. Il comprend que les moyens informatiques sont partagés par des professionnels de santé et d'autres personnels de l'hôpital et s'engage à ne pas abuser de ces moyens.

## ***PRINCIPE DE TRANSPARENCE***

9. En respect de la loi « Informatique et Libertés », l'UTILISATEUR dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données le concernant. Toute demande dans ce sens peut être adressée au service informatique du CHV.
10. L'UTILISATEUR a le droit d'être informé des conditions de sécurité dans lesquelles il utilise le portail. Il peut adresser toute question concernant ce sujet au service informatique du CHV.
11. L'UTILISATEUR, en tant que premier acteur du portail, est encouragé à rapporter au service informatique du CHV tout dysfonctionnement ou problème de sécurité qu'il observerait.

## ***PRINCIPE DE SURVEILLANCE LÉGITIME ET PROPORTIONNÉE***

12. L'UTILISATEUR autorise le CHV à tracer et auditer ses accès au portail, dans le respect de toutes les limites fixées par la loi française.
13. Le CHV s'engage à ce que toute surveillance au niveau du portail ou des services accédés grâce à celui-ci ne soit faite que dans le cadre de la maintenance de la sécurité et du bon fonctionnement du système d'information du CHV et du portail en particulier.
14. L'UTILISATEUR se connecte de façon nominative et s'engage à ne pas tenter de contourner cette nominativité en vue d'utiliser le système d'information de l'hôpital de façon anonyme ou pseudonyme.

## ***PRINCIPE DE NÉCESSITÉ D'ACCÈS AUX DONNÉES ET AUX SYSTÈMES***

*Dans le but d'assurer la sécurité du système d'information, le portail requiert l'installation et l'utilisation de logiciels spécifiques, dits « logiciels auxiliaires ». Ceux-ci s'assurent de la validité des moyens informatiques dont dispose l'UTILISATEUR et aident au transport sécurisé des données. Leur installation est un préalable à l'utilisation du portail.*

15. L'UTILISATEUR s'engage à installer ces logiciels auxiliaires sur les moyens informatiques depuis lesquels il se connecte, ou à laisser le CHV installer ces logiciels auxiliaires à sa place, et s'engage à ne pas essayer de contourner leur mode de fonctionnement.
16. L'UTILISATEUR accepte que les données qu'il fournit via le portail soient intégrées au système d'information du CHV, dans les limites des besoins médicaux, des besoins nécessaires au bon fonctionnement du système d'information et dans les limites fixées par la loi française quant aux informations couvertes par le secret médical.

## ***PRINCIPE DE CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES***

17. L'UTILISATEUR s'engage à ne pas divulguer des informations confidentielles auxquelles il aurait accès via le portail. En particulier, la divulgation d'informations couvertes par le secret médical est interdite et fera l'objet de poursuites par tous les moyens prévus par la loi française.
18. Le CHV s'engage à garantir la confidentialité des données fournies par l'UTILISATEUR, en particulier des informations couvertes par le secret médical, sauf exceptions prévues par la loi française.

## ***PRINCIPE DE NON-GARANTIE***

19. Le CHV se dégage de toute responsabilité concernant tout incident qui pourrait survenir par l'utilisation du portail ou des logiciels auxiliaires du portail. En particulier, l'UTILISATEUR s'engage à ne pas poursuivre le CHV en cas de problème informatique logiciel ou matériel survenu pendant l'utilisation du portail.

## ***PRINCIPE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE***

*Le portail est composé de logiciels et de systèmes informatiques sous la responsabilité du CHV. Il donne accès à des logiciels et des systèmes informatiques sous la responsabilité du CHV.*

*Ces logiciels et systèmes informatiques proviennent de sources diverses et sont protégés par droit d'auteur, par copyright, par brevet, par marque déposée ou par d'autres droits relatifs à la propriété intellectuelle, dans diverses juridictions mais dans les limites de la loi française quant à l'applicabilité de ces droits.*

20. L'UTILISATEUR s'engage à respecter la propriété intellectuelle des logiciels et systèmes informatiques du portail ou mis à sa disposition via le portail.

21. Le CHV se dégage de toute responsabilité concernant le respect de ces droits par l'UTILISATEUR et se réserve le droit de se retourner contre l'UTILISATEUR en cas de litige, dans les limites fixées par la loi.